

Eren Keskin – Biographie

24 mai 1959

Eren Keskin est avocate et militante des droits humains. Depuis plus de trente ans, elle lutte pour les libertés et les droits fondamentaux en Turquie, en particulier pour ceux des Kurdes, des femmes et de la communauté LGBTI+. Elle est née en 1959 à Bursa, en Turquie, dans une famille kurde. Diplômée de la faculté de droit de l'Université d'Istanbul, elle travaille comme avocate depuis 1984.

Keskin a joué un rôle important dans l'établissement, la mobilisation et le renforcement des structures de la société civile en Turquie. Au début de sa carrière d'avocate, elle s'est impliquée dans l'Association des droits humains (IHD - *İnsan Hakları Derneği*), la première organisation non gouvernementale créée après le coup d'État militaire de 1980, et aujourd'hui, une importante organisation de défense des droits humains dans le pays. Pendant des années, Keskin a été présidente de la section d'Istanbul de l'Association. Actuellement, elle est co-présidente de l'IHD.

Eren Keskin est la co-fondatrice du Comité contre le racisme et la discrimination de l'IHD ; elle en est la force motrice depuis plus de 20 ans. Keskin est également membre fondatrice de la Fondation turque des droits humains (HRFT), l'organisation de défense des droits humains la plus importante en Turquie dans le domaine de la réhabilitation et du traitement des survivants de la torture. Elle a aussi créé en 1994 TOHAV (Fondation pour la société et les études juridiques), une organisation qui mène des enquêtes sur les violations des droits humains dans le pays et qui effectue un suivi sur ces abus. En 1990, elle a également fondé THIV (l'Association turque des droits humains).

En 1995, elle a été condamnée pour avoir utilisé le mot "Kurdistan" dans un article de journal et a passé 6 mois en prison. Pendant son séjour en prison, elle a rencontré de nombreuses femmes qui faisaient systématiquement l'objet de fouilles à nu, d'agressions sexuelles et de viols en détention. En 1997, elle a établi avec Jutta Hermans le projet "Aide juridique pour les femmes violées ou victimes d'abus sexuels par les forces de sécurité nationales". Ce projet vise à dénoncer les abus commis à l'encontre des femmes en détention et de celles qui ont été arrêtées. Elle travaille actuellement comme juriste au sein du "Bureau d'assistance juridique contre les abus sexuels et le viol en détention", organisation qu'elle a aussi fondée. Elle continue à défendre les victimes et à les soutenir dans le cadre de procès pour discrimination.

Depuis de nombreuses années, elle lutte pour le respect des droits humains et, tout au long de ce combat, elle a dû faire face à des menaces et même à des agressions physiques. Elle a été agressée en 1994, puis de nouveau en 2001. Elle a été prise pour cible par la presse grand public et les autorités de l'État pour avoir dénoncé publiquement des cas de violence sexuelle. Une chroniqueuse turque l'a même menacée de viol.

En 2003, elle a été bannie de sa profession par le Barreau d'Istanbul pendant un an pour avoir utilisé le mot " Kurdistan " dans la rubrique d'un journal.

Dans le contexte de l'aggravation de la situation des droits humains en Turquie, et notamment depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016, Keskin fait à nouveau l'objet de tentatives d'intimidation. Dans le cadre d'une campagne de solidarité organisée pour soutenir le journal Özgür Gündem, elle a porté le titre de rédactrice en chef du quotidien de

2013 à 2016, jusqu'à ce qu'il soit fermé par les autorités. Elle a été condamnée à 12 ans et demi de prison le 30 mars 2018 pour avoir publié des articles qui auraient "dévalorisé" la nation et "insulté" le président turc. Elle est actuellement libre alors que son affaire est examinée en appel. Jusqu'au 10 octobre 2018, elle était interdite de voyager.

Malgré tout, Keskin refuse de se laisser intimider. Elle défend l'égalité des droits et des libertés pour tous, parfois dans les conditions les plus difficiles et les plus dangereuses pour sa vie. Elle continue de travailler sur des affaires politiques principalement liées à la liberté d'expression et de pensée. Elle travaille également sur des cas de violence sexuelle, de torture et d'appartenance ethnique mais aussi de racisme, de discrimination de victimes appartenant à la communauté LGBTI+ et de droits des femmes. Elle mène également son combat dans des affaires de disparitions forcées, de meurtres non résolus, de décès en détention et sur le génocide arménien.